

Enregistré
Licence commandée
Licence Reçue
Licence Remise

FICHE SIGNALÉTIQUE ET RÈGLEMENT

Nom : _____ Prénom : _____

Catégorie : _____ Ceinture : _____

Date de Naissance : _____

Poids : _____ kg

Adresse : _____

Téléphone :

1 : _____ 2 : _____

E-Mail(en majuscule) : _____

—
J'autorise le dojo de la Penne à diffuser l'image du licencié sur les différentes plateformes numériques du club et au sein même du Dojo : OUI / NON.

J'autorise mon enfant à quitter le dojo seul : OUI / NON.

Fitness Crosstraining	Judo	Cours Technique + Kata	Baby judo	Pré judo
<i>Lundi Jeudi 19H -20H</i>	<i>Mardi Vendredi 1^{er} cours 17H15 2eme cours 18H15 3eme cours 19H15</i>	<i>Mercredi 18H30-20h00</i>	<i>Mercredi 16h30-17h30</i>	<i>Mercredi 17h30-18h30</i>
1 cours 2 cours				

- Certificat médical
- Cotisation
- Photo

Paiement :

licence + adhésion
+ cotisation
Total

Règlement de fonctionnement

Club de Judo du Dojo de La Penne

****Préambule****

Le Club de Judo du Dojo de La Penne est une association sportive ayant pour vocation l'enseignement et la pratique du judo et des disciplines associées, dans le respect du ****code moral du judo**** et du présent règlement. Chaque pratiquant s'engage à respecter ce règlement dans son intégralité.

****Article 1 – Conditions d'inscription et de participation****

****1.1 Formalités d'inscription****

La participation aux cours est possible uniquement après avoir rempli l'ensemble des conditions suivantes :

- Feuille d'inscription dûment complétée.
- Paiement intégral de la cotisation annuelle (possibilité de paiement en 3 fois par cheque uniquement avec encaissement échelonné sur 3 mois consécutifs à l'inscription, le mois suivant, puis le 3eme mois)
- Règlement signé.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du judo (valable pour la saison sportive en cours).

****L'inscription est nominative, valable pour une saison sportive, et ne peut être cédée ou remboursée, même partiellement.****

****1.2 Activités complémentaires****

Les événements, stages ou activités proposés en dehors des cours habituels ****ne sont pas obligatoires****. L'adhérent s'engage à s'inscrire aux compétitions dans les délais impartis s'il souhaite y participer.

****1.3 Convocations exceptionnelles****

Le professeur se réserve le droit de convoquer les judokas ****pendant les week-ends ou vacances scolaires**** pour :

- Préparation aux examens (passage de grade).
- Entraînements spécifiques.
- Stages ou compétitions, en fonction du calendrier sportif.

****Article 2 – Obligations des adhérents****

****2.1 Santé et sécurité****

- Toute contre-indication médicale temporaire doit être signalée sans délai au professeur.
- En cas d'accident ou blessure (pendant ou en dehors des cours), l'adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) doit :
 - Informer immédiatement le professeur.
 - Remplir une déclaration d'accident via le formulaire fédéral si l'incident a lieu pendant un cours.

****2.2 Tenue et hygiène****

- ****Accès au tatami**** strictement réservé aux adhérents officiellement inscrits.
- ****Tenue obligatoire**** :
 - Judogi (tenue de judo) propre à chaque séance, T-shirt blanc obligatoire pour les filles
 - Pieds nus, ongles courts, cheveux attachés (élastique sans accessoire métallique).
 - ****Interdiction**** : bijoux, montres, barrettes, ou tout objet pouvant présenter un danger.
- ****Hors tatami**** : port de sandales ou claquettes obligatoire.

****2.3 Comportement sur le tatami****

- ****Respect des horaires**** : l'adhérent doit assister au créneau correspondant à son âge et niveau.
- Le professeur peut réaffecter un élève à un autre créneau si nécessaire pour son évolution.
- ****Interdictions**** :
 - manger sur le tapis.
 - Utiliser son téléphone portable (mode silencieux obligatoire).

****Article 3 – Utilisation des vestiaires****

- Les vestiaires sont uniquement destinés à se changer et déposer ses affaires, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
- Leur occupation doit être limitée au temps nécessaire*.
- Ils ne sont pas un espace de loisirs ou de pratique sportive.

****Article 4 – Grades et évaluations****

- Les ceintures et grades sont attribués selon l'appréciation du professeur, sur la base d'épreuves et d'une évaluation non contestable.
- Un grade peut être retiré si le professeur l'estime justifié (comportement, niveau technique, etc.).

****Article 5 – Communication et image****

- Les communications officielles du club se font via le téléphone de la présidente ou par email.
- Sauf opposition écrite sur le formulaire d'inscription, l'adhérent autorise le club à utiliser son image (photos, vidéos) pour les besoins de l'association (site web, réseaux sociaux, supports de communication).

****Article 6 – Modifications et dispositions exceptionnelles****

- L'association se réserve le droit de modifier :
 - Les horaires des cours.
 - La composition des groupes.
 - Les entraînements, en fonction des directives de la ligue, du département ou de la commune.
- Toute modification sera communiquée aux adhérents par les canaux officiels.

****Article 7****

- Le présent règlement doit être expliqué aux enfants, adolescents ou personnes ayant un responsable légal.
- Les responsables légaux doivent s'assurer de la présence du professeur ou autre responsable du club avant de laisser l'adhérent dans le dojo.
- Le club ne peut pas être tenu pour responsable en cas d'accident survenant pendant le trajet d'un mineur qui rejoint ou quitte le dojo.
- La présence de non pratiquants ou parents n'est pas tolérée pendant les cours, dans le Dojo, pour motifs sanitaires ainsi qu'un bon déroulement des séances.
- Les parents doivent récupérer leur enfant à la sortie du cours, sauf autorisation écrite exceptionnelle.

****Article 8 – Acceptation du règlement****

L'adhésion au club vaut acceptation sans réserve du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion

Date :

Signature :